

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 15 mai 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Michäel Quernez  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLÉ  
L'EPCC « CHEMINS DU PATRIMOINE »**

Exposé :

La promotion, la communication, la diffusion de l'information sont des actions indispensables à la recherche de notoriété des manifestations culturelles.

Un travail de coopération et une mise en réseau des moyens de chaque structure contribuent au développement touristique et culturel des collectivités locales.

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Chapelle des Ursulines ainsi que la Maison des Archers (Ville de Quimperlé), le Musée du Faoüet (Ville du Faoüet) et le Manoir de Kernault (EPCC Chemins du Patrimoine) seront partenaires au cours de l'été 2019 dans le cadre de leur exposition temporaire respective :

- **Design – Escales Bretonnes, chapelle des Ursulines & Maison des archers, Quimperlé du 1er juin au 6 octobre 2019**
- **Des peintres entre terre et mer / Du Faoüet à Concarneau, Musée du Faoüet, du 31 mars au 6 octobre 2019**
- **Nuit & patrimoine, ses jours, ses nuits, Manoir de Kernault, du 26 avril au 3 novembre 2019**

La Ville de Quimperlé, la Ville du Faoüet et l'EPCC « Chemins du patrimoine » éditent un Pass expos diffusé dans chaque structure et chaque office de tourisme et lieux touristiques des villes respectives (campings, hôtels, restaurants, chapelles...). Remis à chaque visiteur s'acquittant d'un droit d'entrée « plein tarif », ce pass permettra à son détenteur de découvrir la seconde et la troisième exposition à tarif réduit ou préférentiel, pour chacun des lieux.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat ci-jointe, entre la Ville de Quimperlé, la Ville du Faoüet et l'EPCC « Chemins du patrimoine »

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 20 mars 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,  
Michaël DUERNEZ.